

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de St Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR
DEMANDE EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 21 Septembre 2017 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

13 Septembre 2017

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 20

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : MM.MMES - DANIEL - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - MOREAU - BERTOLOTTI - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - BAZIRE - GALANDON (*) - GACEUR - PIGALLE COGAN -

(*) Arrivée à la séance à 20h34.

Absents : M. Mme - VIOLON - DELMOTTE - ALLAIN - KUNTZ - TARRIEU - DUFOURMENTELLE - GRABOT -

Pouvoirs : Mme VIOLON à M. DANIEL – M. DELMOTTE à Mme CADIC - Mme KUNTZ à Mme AZIRI – Mme DUFOURMENTELLE à Mme GUILLEMAIN – Mme TARRIEU à M. RYSER -

formant la totalité des membres en exercice.

M. GOSSE a été élu secrétaire.

Pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :
=> Subvention exceptionnelle aux sinistrés d'Outre-Mer suite au cyclone « Irma »
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Juin 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.

1/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Modification du périmètre suite au retrait de la commune de Mouettes :

En date du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé de consentir au retrait de la commune de Mouettes (27), ce qui entraîne la modification de l'article 1er des statuts « Composition » listant les Communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 1^{er} des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

2/ - Créations de postes – Avancements de grades :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants suite à des avancements de grades :

- ⇒ un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ⇒ un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

3/ - Créations de postes pour besoin occasionnel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- ⇒ 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre

4/ - ACM - vacances de Toussaint 2017 - créations de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'animateurs pour l'ACM durant la période des vacances scolaires de Toussaint 2017.

- 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

5/ - Reprise des parcelles section AE n°182 / n°185 Rue Pasteur et AE n° 304 Rue Schweitzer :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve la cession gratuite à la commune, de la part d'Habitat Eurélien des parcelles section AE n°182, et 185 sises Rue Pasteur d'une surface totale de 200 m² et la parcelle section AE n°304 sise Rue Schweitzer d'une contenance de 8 m².

6/ - Fixation du montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire, le montant de la participation aux frais de fonctionnement à réclamer aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Saint Rémy Sur Avre, comme suit :

- Ecole Maternelle 790,00 €
- Ecole Elémentaire : 580,00 €

7/ - Adhésion à « Musique à l'école » pour le groupe scolaire du Bois d'Hauterre :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve notre adhésion pour la participation d'un intervenant missionné par le Conseil Départemental, au groupe scolaire du Bois d'Hauterre, dans le cadre du dispositif « musique à l'école » dont le montant s'élève à 250,00 €

8/ - Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, à l'association sportive du Collège Jean-Claude DAUPHIN, dans le cadre des championnats de France des jeux de l'UNSS qui se sont déroulés en juin dernier.

9/ - Demande de subvention auprès de Energie Eure-et-Loir pour le remplacement des armoires électriques de l'éclairage public :

Dans le cadre de la rénovation des armoires de commande de l'éclairage public de la commune, ainsi que de l'extension du réseau Rue Victor Hugo et de l'amélioration énergétique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de Territoire d'Energie 28.

10/ - Fixation des tarifs du cimetière :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du cimetière ainsi qu'il suit :

Concession de 15 ans :	150 €
Concession de 15 ans en columbarium :	165 €
Taxe de superposition :	100 €
Taxe de dispersion incluant plaque :	100 €

11/ - Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la commune de Saint Rémy Sur Avre et l'Etat, relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer les documents.

12/ - Remboursement du sinistre du 28 Avril 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 28 avril 2017 – Vol avec effraction à l'école du Bois d'Hauterre, pour un montant de 1509,41 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, déduction faite de la franchise de 200 €.

13/ - Remboursement du sinistre du 6 Mai 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 6 Mai 2017 – Trottoir Avenue Kennedy endommagé suite à l'incendie d'un véhicule pour un montant de 540,00 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours engagé.

14/ - Remboursement frais d'huissier et avocat pour référé installation gens du voyage à l'Etang du Parc du 14 au 25 juin 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre d'un montant de 1163,00 € représentant la prise en charge des honoraires de l'avocat ainsi que les frais d'huissier dans la limite du barème contractuel de notre assurance « protection juridique », dans le cadre de l'assignation en référé, suite à l'installation de caravanes de la communauté des gens du voyage, du 14 au 25 juin 2017, sur le terrain de l'Etang du Parc.

15/ - Remboursement partiel des honoraires d'avocat procédure pénale pour la construction illégale 3 Sente de Saint Germain :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre d'un montant de 1000,00 €, représentant la prise en charge de la note d'honoraires de notre avocat, dans la limite du barème contractuel, dans le cadre de la procédure engagée devant les juridictions pénales à l'encontre des propriétaires de la parcelle section AH n°734, sise 3 Sente de Saint Germain, pour la construction illégale d'une habitation.

16/ - Décision modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal. Cette décision ne modifie en rien le budget global.

17/ - Subvention exceptionnelle aux sinistrés du cyclone « Irma » dans le territoire d'Outre-Mer :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1500 € (Mille cinq cent Euros) au Secours Populaire Français afin de venir en aide aux sinistrés d'Outre-Mer suite au passage dévastateur du cyclone « Irma »

INFORMATIONS :

Colis des Aînés : La commission CCAS s'est réunie le 5 septembre, afin de retenir le fournisseur des colis destinés aux Aînés.

Plusieurs sociétés nous ont adressé leurs documentations et propositions personnalisées de coffrets et paniers gastronomiques au prix de 18,50 €, à savoir :

- ⇒ Les Ducs de Gascogne – 32200 GIMONT
- ⇒ Les chemins de Provence – 26800 MONTOISON
- ⇒ Paul Laredy – « Les Plaisirs du Limousin » - 87500 ST-YRIEIX LA PERCHE

Coût global TTC = 4366,00 € (236 colis)

Ainsi, la commission propose de retenir l'offre de Paul LAREDY « Les plaisirs du Limousin »

En ce qui concerne les maisons de retraite, il y a 20 résidents. Le CCAS s'oriente vers une gamme de plusieurs produits de toilette pour le corps ou le visage pour un montant total de 370,00 €.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

- ⇒ SCP DOIZY – huissier de justice et SCP BEZARD – GALY – COUZINET –
CONDON – Avocats associés au barreau de Chartres, ont été mandatés pour une assignation en référé suite à l'installation illégale d'une communauté de gens du voyage sur les parcelles de l'Etang du Parc du 7 au 24 Juillet 2017.

Consultations :

- Mission de maîtrise d'œuvre extension de la salle de musculation :

Le Maire rappelle que par courriers en date du 2 mai, la Commune a consulté trois cabinets d'architecture dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la salle de musculation.

- FONCIER EXPERT pas dans son domaine de compétence
- Cabinet AB CIS Architecture : manque de temps pour répondre
- JSI Ingénierie pas de réponse

Une deuxième consultation (procédure adaptée) a été lancée sur le profil d'acheteur de l'AMF 28 le 14 juin dernier avec une date de remise des offres fixée au 11 juillet 2017.

Aucune offre n'étant parvenue dans les délais, cette procédure a été déclarée infructueuse.

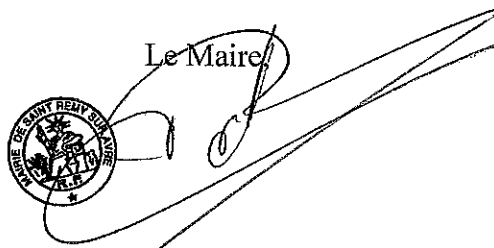
Comme le prévoit l'article 30 du décret n° 2016-360 et l'article 23 du décret n° 2016-361 la Commune a passé un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le Cabinet PEPIN Richard

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.

Pour extrait :

En Mairie, le 22 Septembre 2017

Le Maire



Patrick RIEHL